

ACTION URGENTE

UN MÉDECIN EN DANGER DE MORT EN DÉTENTION APRÈS SA CONDAMNATION

Le 16 septembre 2025, la cour d'appel de Muha, à Bujumbura (Burundi), a confirmé la condamnation à 20 ans de réclusion prononcée contre Christophe Sahabo, médecin, par la haute cour de Muha en février 2025. La santé du Dr Sahabo continue de se détériorer en prison. Selon sa famille, il se voit pourtant toujours refuser l'accès aux soins médicaux dont il a besoin. Amnesty International demande aux autorités burundaises de garantir que le droit de Christophe Sahabo à la santé soit protégé et garanti, en lui accordant un accès immédiat aux soins médicaux requis.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République du Burundi

Évariste Ndayishimiye

Courriel : presidence@burundi.gov.bi

X : @NtareHouse

Facebook : [PresidenceBurundi](https://www.facebook.com/PresidenceBurundi)

Monsieur le Président,

Je vous écris afin d'exprimer ma vive préoccupation pour le **Dr Christophe Sahabo**, ancien directeur général du Kira Hospital. Je crains que sa santé ne continue à décliner rapidement en l'absence des soins médicaux dont il a besoin en urgence, et dont il est pourtant privé en détention.

Le 16 septembre, la cour d'appel de Muha a confirmé la décision de la haute cour de Muha de prononcer une peine de 20 ans de réclusion, malgré de sérieux doutes quant à l'équité de son procès et l'absence d'éléments crédibles étayant les accusations de mauvaise gestion du Kira Hospital retenues contre lui.

Certaines informations reçues par Amnesty International indiquent que la santé de Christophe Sahabo s'est fortement détériorée au cours de ses trois ans d'incarcération. En septembre 2024, à la demande d'Amnesty International, deux médecins indépendants ont examiné le dossier médical de Christophe Sahabo et confirmé que son insuffisance rénale chronique était susceptible de mettre sa vie en danger. Malgré des demandes répétées en ce sens de la part de ses avocats et de sa famille, il ne bénéficie pas de soins médicaux spécialisés, ce qui constitue une violation de la Constitution burundaise et des obligations du Burundi en vertu du droit international, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (règles Mandela).

L'inaction du ministre de la Justice et des autorités carcérales expose Christophe Sahabo à un risque de mort imminente.

Compte tenu des informations ci-dessus, je vous exhorte, en votre qualité de chef d'État ayant la responsabilité de garantir les droits et la dignité de chacun-e au Burundi, notamment les personnes en détention, à agir sans délai afin de :

- veiller à ce que Christophe Sahabo reçoive un accès immédiat à des soins médicaux indépendants et adaptés, ainsi que le recommandent des professionnels de santé qualifiés.
- garantir sa sécurité et un traitement digne, conformément aux obligations du Burundi en vertu du droit international relatif aux droits humains.
- faire en sorte que ses conditions de détention soient évaluées, de sorte à prévenir toute détérioration supplémentaire de son état de santé, et de respecter le droit à la santé de toutes les personnes privées de liberté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Dr Christophe Sahabo, qui était le directeur général du Kira Hospital, à Bujumbura (Burundi), a été arrêté en avril 2022, en même temps que Jean-David Pillot, qui était le président du conseil d'administration de l'hôpital. Ce dernier a été libéré après une nuit en détention, mais Christophe Sahabo a été détenu plusieurs jours sans pouvoir communiquer avec sa famille et les avocat-e-s de son choix. Il a été détenu par le Service national de renseignement pendant plus de 30 jours avant d'être présenté devant un magistrat et transféré à la prison de Mpimba. Le 29 septembre 2022, il a été transféré à la prison de Ruyigi, située à environ 160 kilomètres de Bujumbura, où son dossier est traité par la justice. Selon sa famille et ses avocats, il a subi des pressions et a été contraint à démissionner de ses fonctions au Kira Hospital en raison d'accusations sans fondement de fraude, de blanchiment d'argent et de faux et usage de faux. Un contrôle financier récent, demandé par la direction intérimaire de l'hôpital, n'avait fait apparaître aucune faute de la part de Christophe Sahabo. Le 27 septembre 2022, son frère et son avocate ont été arrêtés et accusés par le procureur général d'avoir falsifié le compte rendu de l'assemblée générale du Kira Hospital rétablissant Christophe Sahabo dans ses fonctions de directeur ; ils ont tous deux été remis en liberté le 7 octobre 2022 après que l'avocate s'est retirée de l'affaire.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : français

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 21 avril 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Christophe Sahabo (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/8534/2024/fr/>